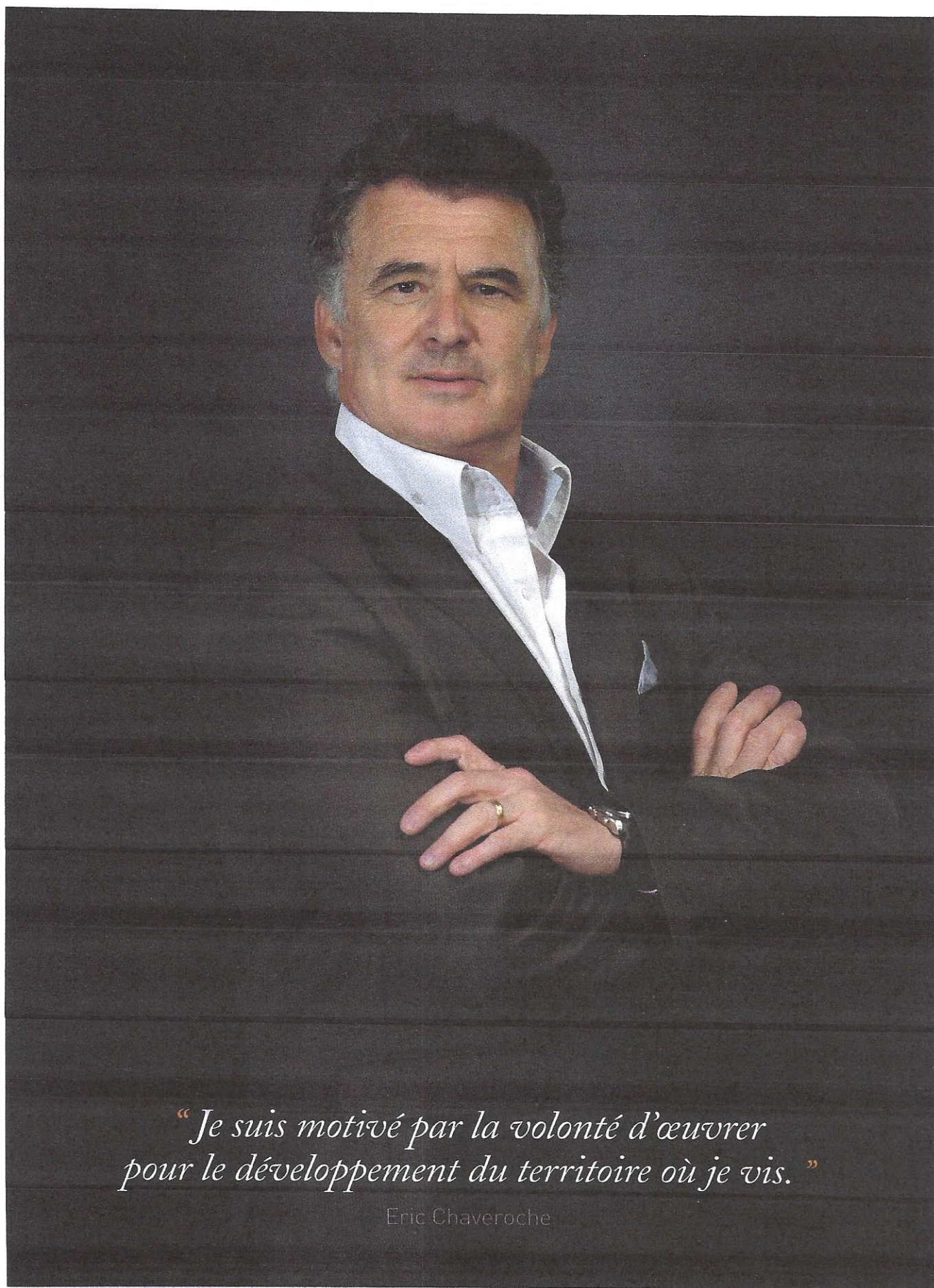




*“Je suis motivé par la volonté d’œuvrer
pour le développement du territoire où je vis.”*

Eric Chaveroche

Eric Chaveroche © Voix publique - Luc Jennepin

ERIC CHAVEROCHE

L'ENTRETIEN

ERIC CHAVEROCHE DIRIGE UNE PME D'UNE DIZAINE DE SALARIÉS «SEULEMENT» MAIS QUI FÊTERA BIEN-TÔT SES 150 ANS. QUI DIT MIEUX ? VICE-PRÉSIDENT DU MEDEF 34, ÉLU À LA CCI, CE PATRON DISCRET EST ÉGALEMENT PRÉSIDENT DE LA CPAM DE L'HÉRAULT. PASSIONNÉ DE RUGBY, IL AIMERAIT FAIRE ÉVOLUER LES RAPPORTS ENTRE LE SPORT PROFESSIONNEL ET LA SÉCU. À L'HEURE OÙ IL FAUT ÉCONOMISER, ERIC CHAVEROCHE, QUI N'EST PAS UN «BLEU», A DÉCIDÉ DE S'EN «MÊLÉE».

Les établissements Chaveroche vont fêter leur 150 ans. Que ressent-on dans ces circonstances ?

Une très grande fierté, bien sûr ! Cette entreprise a été créée par mon arrière-arrière grand père en 1864. À l'époque, il installait des systèmes de pompes pour les fontaines des villages. Je représente la 5ème génération à la tête de l'entreprise, ce qui est assez rare pour une PME d'une dizaine de salariés. Ce qui fait le lien entre nos générations repose dans la capacité toute «familiale» à avoir compris qu'une entreprise doit constamment s'adapter aux transformations de la société et aux besoins de la population. Notre PME intervient aujourd'hui dans quasiment tous les domaines de l'eau, et plus précisément du transport des fluides. Notre expertise nous vaut d'être un partenaire privilégié des collectivités et nous avons en ce sens participé au développement du réseau en eau potable et d'irrigation de la région.

Comment expliquer cette longévité ?

Régulièrement, la société s'approprie les technologies les plus avancées, et nous investissons dans la formation. Cette stratégie nous a permis de devenir attractif pour les collectivités dans les domaines qui les intéressent : adduction d'eau potable, irrigation, assainissement, traitement de l'eau. Nous avons également développé, dès les années 80, des compétences pour les irrigations industrielles (adduction, irrigation, stockage, centre d'enfouissement des déchets, traitement des lixiviats). Au cours des 15 dernières années, nous nous sommes positionnés avec succès sur le marché des particuliers (piscines, équipement de forage, stations de surpression, conformité eau potable, irrigation des jardins). Au final, nous sommes capables d'équiper aussi bien un stade qu'un immeuble ou un centre de thalasso.

Suivre l'évolution du marché ? La clé de la réussite ?

Pour notre PME, oui, comme le prouvent nos 150 ans que nous fêterons en 2014 ! Je suis d'autant plus fier de cette belle histoire que j'ai tout appris sur le tas. J'ai commencé en apprenant à poser une pompe, j'ai fait le commercial pendant des années, puis l'administratif, bref... Je suis passé par tous les métiers propres à notre entreprise pour pouvoir, un jour, assumer la relève. Je suis fier d'y être parvenu, en ayant notamment développé l'activité

vers les particuliers (piscines et forages) qui nous a boosté. Sans oublier, nous avons également développé une compétence dans le domaine du bien-être en devenant des spécialistes du spa.

Quoique discret, vous exercez plusieurs mandats : président de la CPAM de l'Hérault, Vice-président du Medef, élu à la CCI... Pourquoi tous ces engagements ?

Pour agir ! Je suis motivé par la volonté d'œuvrer pour le développement du territoire où je vis. Et puis, s'impliquer dans la vie montpelliéraine, économique ou sociale, constitue toujours une ouverture sur le monde, sur les autres. Il s'agit d'une chose absolument incontournable à mes yeux. J'ai un dicton : «sans les autres, on n'est rien».

Concrètement, c'est quoi un président de la CPAM ?

Je suis président de la CPAM de l'Hérault depuis janvier 2010, élu pour un mandat de 5 ans. Etre Président de la CPAM est particulièrement marquant. L'Assurance-Maladie est une énorme machine : 3,4 Milliards d'Euros de budget pour l'Hérault, un millier de salariés répartis sur 11 sites, soit «à peine» 1 salarié pour 1 000 assurés. Pourtant, la CPAM doit veiller au quotidien à la gestion des assurés, à l'accueil du public, aux suivis ou aux constitutions de dossiers, aux arrêts de travail, aux remboursements, etc... Mon rôle, ainsi que celui du directeur héraultais, Claude Humbert, consiste à veiller à ce que les préconisations de l'Etat soient appliquées et à mener des réflexions sur les enjeux de demain, que ce soit pour la couverture santé elle-même ou, par exemple, pour les retraites.

Avez-vous un pouvoir de décision ? La possibilité de monter des opérations spécifiques au territoire ?

Je dispose en effet d'une marge de manœuvre et d'un budget pour mener certaines actions qui doivent être présentées au Conseil de la CPAM. Tout est transparent. Nous avons par exemple un système qui nous permet de venir en aide aux plus démunis : une Commission étudie sur dossiers des demandes de prises en charge particulières. Nous soutenons également des associations, par exemple celles qui interviennent dans les hôpitaux auprès des enfants hospitalisés...

La CPAM de l'Hérault a signé récemment une convention avec la CCI. Pourquoi cette initiative ?

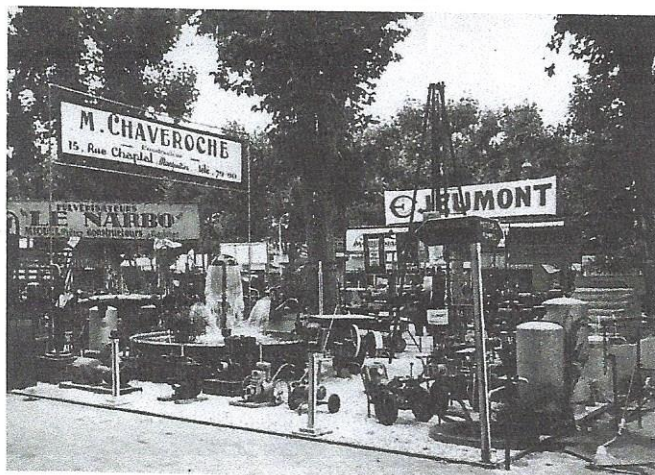
Mon rôle consiste aussi à innover pour faire évoluer le système vers plus d'efficacité, que ce soit dans les relations avec les assurés ou les entreprises. Ainsi, la CPAM et la CCI de Montpellier se sont-elles rapprochées pour unir leurs compétences afin de simplifier les démarches Sécurité Sociale/Employeurs. En fait, nous avons créé dès 2010, avec la CCI, le « service aux entreprises » pour réduire les flux de papier par la dématérialisation des démarches administratives. Or, seulement 50 % des entreprises héraultaises en bénéficient. Pour monter en puissance, la CPAM a décidé de s'appuyer sur la CCI qui doit démontrer l'efficacité du dispositif à tous les chefs d'entreprises du département. Il faut inciter nos PME-TPE à faire leurs déclarations en ligne sur le portail unique (www.net-entreprises.fr). Nous avons donc signé une convention de partenariat le 23 avril dernier en ce sens : le travail de terrain a déjà commencé.

La CPAM a aussi mobilisé les acteurs sociaux le 14 juin dernier...

Nous avons effectivement organisé mi-juin une conférence « l'accès aux droits au cœur du partenariat » au Pasino de la Grande-Motte pour présenter l'action menée par plusieurs partenaires sur l'accès aux droits qui conditionne l'accès aux soins des assurés sociaux... Nous devons faciliter l'accès aux droits des plus vulnérables, cette mission s'inscrit dans les orientations stratégiques de l'Assurance Maladie. Le 14 juin, nous avons donc organisé une journée d'échanges en ce sens avec les structures, institutionnelles ou associatives, qui travaillent avec nous sur ce sujet depuis plusieurs années. L'objectif est de renforcer rapidement les synergies existantes pour lutter plus efficacement contre le renoncement aux soins.

S'agit-il d'une action spécifique à l'Hérault ?

Oui, il s'agit d'une démarche innovante menée de concert par la CPAM, le pôle des solidarités du Conseil Général, représenté par son Directeur Adjoint Pierre Raynaud, et par le CCAS de Montpellier et son DG, Michel Pinet. Le service que nous avons mis en place permet de mutualiser les efforts de quelques 250 partenaires pour résoudre le plus efficacement possible les problématiques des usagers les plus fragiles. Nous avons créé un véritable réseau qui unit collectivités, structures institutionnelles et associatives et qui maille le territoire.



Cette entreprise a été créée par mon arrière-arrière grand père en 1864 © DR



Eric Chaveroche © Voix publique - Luc Jennepin

Et ça, c'est remboursé ?

Finalement, vous disposez au sein de la CPAM d'un pouvoir de décision ?

Entre Paris et Montpellier, en tant que responsables, nous avons notre mot à dire dans l'évolution de l'Assurance Maladie avec un petit pouvoir d'initiative. Je souhaite par exemple que la CPAM 34 mène une réflexion avec les clubs sportifs professionnels. Il faut travailler avec eux la notion d'arrêt de travail pour un sportif professionnel (quand celui-ci doit-il prendre fin : dès que le joueur reprend l'entraînement ?) mais il faut aussi trouver un système permettant aux clubs de faire passer des examens à leurs joueurs (comme les IRM) sans que le coût soit entièrement porté par la sécu. J'ai la volonté de trouver des solutions avec les clubs de Montpellier. On peut expérimenter. Si des solutions existent, elles seront proposées aux fédérations nationales.

Justement, le sport : vous êtes président du club de foot de Lattes...

J'ai été sollicité par un élu de la majorité, Francis Andreu, et le Maire de Lattes, Cyril Meunier. Sans doute parce que je suis un ancien lattois ! En fait, ce club de division d'honneur est en danger à cause d'un trou financier. Je me donne 3 à 4 ans pour le combler.

Et combien de temps pour combler celui de la Sécu ?

(rires) Il faudra sans doute un peu plus de temps. Et cela ne pourrai se faire qu'avec l'adhésion de tous !

Est-ce que vous ferez, un jour, de la politique ?

En général, quand je choisis de m'investir quelque part, je le fais à fond. Je n'ai jamais été obligé d'accepter un mandat ou une fonction : je les ai assumés car certaines personnes m'ont fait confiance, comme Michel Fromont ou Gérard Lannelongue. Si l'on me fait confiance, je pourrais m'engager auprès d'un élu, ou auprès d'un candidat. Pour l'heure, priorité absolue à mon rôle d'élu et de représentant du monde économique. Peut-être, d'ailleurs, ne ferais-je jamais de politique ? Mais je sais qu'il ne faut jamais dire jamais...